



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALES/1997/650
20 août 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 20 AOÛT 1997, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA SIERRA LEONE AUPRÈS DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, je voudrais porter, de la manière la plus urgente, à votre attention et à celle des membres du Conseil de sécurité les actes ignobles perpétrés par le régime criminel et illégal du Conseil révolutionnaire des forces armées/Front révolutionnaire unifié (CRFA/FRU) contre le peuple de la Sierra Leone. Suite au coup d'État du 25 mai 1997, l'écrasante majorité de la population de la Sierra Leone a exprimé de manière on ne peut plus claire son opposition totale à la junte militaire. Une très grande proportion des habitants de Freetown, la capitale, ainsi que d'autres régions du pays, a quitté la Sierra Leone et cherche aujourd'hui refuge dans divers pays de la sous-région et d'autres parties du monde. En raison de la brutalité dont ont fait preuve les auteurs du coup d'État, le jour même du coup d'État et les jours suivants, les habitants de la capitale qui sont demeurés sur place ont été instamment priés de rester chez eux et de ne pas sortir dans la rue.

Étant donné la profonde angoisse où vivent ceux qui subissent encore les actes criminels du régime, l'Union nationale des étudiants de la Sierra Leone a décidé d'appeler à une marche pour la démocratie le 18 août 1997. Dans une déclaration publique diffusée par les étudiants, il est dit, entre autres : "Il est grand temps que s'exprime la majorité des Sierra-Léoniens opposés à ce renversement de la démocratie et à cette violation flagrante de nos droits et libertés".

Le régime illégal, parfaitement conscient de son impopularité, était résolu à empêcher cette marche pour la démocratie. Il a donc décidé de l'interdire et a brandi la menace de sanctions sévères au cas où les étudiants l'organiseraient quand même.

Ces menaces n'ont intimidé ni les étudiants ni d'autres groupes tels que les jeunes et les membres du Congrès des travailleurs, du syndicat des enseignants de la Sierra Leone, de l'Association des journalistes de la Sierra Leone, du Front de salut national des femmes et de groupes religieux. Une très grande manifestation en faveur de la démocratie a eu lieu comme prévu dans le secteur de Lungi, qui échappe au contrôle du CRFA/FRU. À Bo, deuxième plus grande ville du pays, des manifestations ont débuté et ont été dispersées par le régime illégal. À Freetown, le CRFA/FRU a procédé à une impressionnante démonstration de force militaire et a effectivement utilisé la force brutale contre les manifestants. Il a ainsi pu empêcher la population de la Sierra Leone d'exercer son droit légitime à manifester pacifiquement. Par cet usage

excessif de la force, et faisant fi de tous les droits démocratiques de la population, le CRFA/FRU a tué deux étudiants qui tentaient de trouver un abri dans le Centre de formation des infirmières près de l'hôpital Connaught. Six étudiants ont été gravement blessés et huit autres ont subi des blessures légères. Entre 60 et 70 manifestants ont été arrêtés et plusieurs d'entre eux sont encore en détention. En outre, le même jour, trois journalistes qui couvraient les manifestations ont été arrêtés et mis en détention. Aggravant l'agonie de la population, le régime illégal a imposé, le lundi 18 août 1997, un nouveau couvre-feu allant de 10 heures du soir à 6 heures du matin.

Il vous souvient sans doute que dans deux déclarations du Président du Conseil de sécurité, datées respectivement du 11 juillet 1997 (S/PRST/1997/36) et du 6 août 1997 (S/PRST/1997/42), il est dit que le Conseil condamnait la persistance d'actes de violence et de menaces de violence de la part de la junte à l'encontre de la population civile, des étrangers et du personnel du groupe de contrôle de la Communauté des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), et demandait qu'il soit mis fin à ces actes de violence.

En dépit de ces avertissements, la junte a continué d'infliger des souffrances indicibles au peuple sierra-léonien. Malheureusement, le CRFA/FRU n'a toujours pas voulu admettre qu'il n'était pas en mesure de parler au nom de la Sierra Leone, ni de défendre la souveraineté nationale de ce pays. Constatant cette incapacité à reconnaître son illégalité, le West Africa Magazine a mis la junte devant un certain nombre de réalités dans son numéro du 4 au 10 août 1997. On y trouve un éditorial, pertinemment intitulé "Une bombe à retardement à Freetown", qui se termine comme suit :

"Le commandant Koroma a tenu plus ou moins les mêmes propos dans un message à la nation. 'Nous sommes prêts', a-t-il déclaré, 'à défendre l'intégrité territoriale de la Sierra Leone contre toute agression, qu'elle soit effective ou à l'état de menace, qu'elle vienne de l'intérieur ou de l'extérieur. Il ne doit faire de doute pour personne que nous sommes prêts pour cela à verser notre sang jusqu'à la dernière goutte'.

Bockari et Koroma semblent avoir opportunément oublié qu'ils se sont illégalement installés aux commandes de l'État et ont pour cela été clairement condamnés par toute la communauté internationale. Il est possible, comme le voudrait la rumeur, que la junte se soit enhardie sous l'influence extérieure de quelques pêcheurs en eau trouble. À supposer que ceux-ci existent vraiment, ils devraient savoir qu'ils ne sont pas de taille face au reste du monde."

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) James O. C. JONAH
